

UNE ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS POLITIQUES DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE AU REGARD DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030 DES NATIONS UNIES

Pour:



Rapport final - v 19/12/17

Préparé par:



en collaboration avec :

IDO vzw

Détails de la mission

CAHIER SPECIAL DES CHARGES MP-OO/FIDO/2017/1

PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE POUR UNE ÉVALUATION DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE AU REGARD DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030 DES NATIONS UNIES POUR LE COMPTE DE L'INSTITUT FÉDÉRAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD).

Travail réalisé par :



ICEDD asbl

Boulevard Frère Orban, 4, 5000 Namur

+32 (0)81 25 04 80, icedd@icedd.be

Marco Orsini (mo@icedd.be)

Laure Nols (lno@icedd.be)

Louise Noël (ln@icedd.be)

En collaboration avec:

IDO vzw

IDO vzw

Potterierei 72 – B-8000 Brugge

+32 (0)479 799 645, contact@instituutvoorduurzameontwikkeling.be
Bernard Mazijn (bernard.mazijn@instituutvoorduurzameontwikkeling.be)

Sander Devriendt (devriendtsander@gmail.com)

Luc Lavrysen (Luc.Lavrysen@UGent.be)

Ce rapport:

Version : 19/12/2017

Rédigé par : Marco Orsini (ICEDD asbl) et Bernard Mazijn (IDO vzw)

Relu par : Laure Nols (ICEDD asbl)



ICEDD is certified ISO 9001:2008

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES ACRONYMES	4
SYNTHÈSE	5
1 INTRODUCTION	7
2 MÉTHODOLOGIE	8
2.1 POINT DE DEPART : L'INVENTAIRE DES ENGAGEMENTS PERTINENTS POUR LA REALISATION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030.....	9
2.2 ANALYSE DE LA PERTINENCE DES CIBLES DES SDGs POUR L'ÉTAT FEDERAL	9
2.3 ANALYSE DES ENGAGEMENTS	11
2.4 EVALUATION DE L'ÉCART ENTRE L'ENGAGEMENT/LA SITUATION EXISTANTE ET L'OBJECTIF : OBJECTIF SUFFISANT/PAS SUFFISANT	12
2.5 DÉFINIR SI LA SITUATION ACTUELLE/L'ENGAGEMENT POLITIQUE EST DANS LA TRAJECTOIRE	13
3 RÉSULTATS DE L'ANALYSE	15
3.1 SDG 1 - ÉLIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE	16
3.2 SDG 2 - ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE.....	16
3.3 SDG 3 - PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS A TOUT AGE	17
3.4 SDG 4 - ASSURER A TOUS UNE EDUCATION EQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITE ET DES POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	17
3.5 SDG 5 - PARVENIR A L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES.....	17
3.6 SDG 6 - GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE 18	
3.7 SDG 7 - GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, A UN COUT ABORDABLE	18
3.8 SDG 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS	19
3.9 SDG 9 – BATIR UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION.....	19
3.10 SDG 10 – REDUIRE LES INEGALITES DANS LES PAYS ET D'UN PAYS A L'AUTRE	20
3.11 SDG 11 – FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENS ET DURABLES.....	20
3.12 SDG 12 – ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES	20
3.13 SDG 13 – PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS.....	21
3.14 SDG 14 – CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIERE DURABLE LES OCEANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	21

3.15	SDG 15 – PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, EN VEILLANT A LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GERER DURABLEMENT LES FORETS, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE	21
3.16	SDG 16 – PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCES DE TOUS A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES A TOUS.....	22
3.17	SDG 17 - RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER.....	22
4	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	23
	ANNEXE I: LE CONTENU DU TABLEAU EXCEL (LES DIFFÉRENTES COLONNES)	31
	ANNEXE II: LE FICHER EXCEL ET LE FICHES SDGS	33

Liste des acronymes

CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
IFDD	Institut fédéral pour le Développement durable
NU	Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
Programme DD 2030	Programme de Développement durable à l'horizon 2030
SDGs	Sustainable Development Goals - Objectifs mondiaux de développement durable
SPF	Services publics fédéraux
SPP	Services publics fédéraux de programmation
VLT	Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable

Synthèse

Les Nations Unies ont adopté en 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce programme se décline en 17 Objectifs mondiaux de développement durable (en anglais « Sustainable Development Goals » ou SDGs), précisés en 169 cibles, qui portent sur les dimensions sociale, environnementale, économique et institutionnelle du développement durable.

Bien que les Objectifs ne soient pas juridiquement contraignants, il est attendu des gouvernements qu'ils prennent les choses en main et mettent en place des cadres nationaux pour les atteindre.

Ce travail a pour but d'établir une correspondance entre la politique fédérale belge et les engagements pris par la Belgique en adoptant les Objectifs de développement durable 2015-2030 des Nations Unies.

Plus spécifiquement, nous avons évalué l'écart entre, d'une part, les engagements et projets des autorités fédérales (ministres et secrétaires d'État et services publics fédéraux) identifiés comme relevant d'une démarche de développement durable, et d'autre part, la situation souhaitée en 2030, telle que décrite au travers des SDGs.

L'analyse des engagements a été réalisée de manière qualitative sur la base d'une série d'engagements politiques et administratifs qui présentent les priorités et les objectifs de l'action politique fédérale belge. Nous n'avons pas analysé les actions déjà mises en place et leurs résultats.

Sur les 169 cibles des SDGs, 109 ont été jugées pertinentes pour le niveau fédéral à l'échelon intra-national; autrement dit, les autorités fédérales sont compétentes sur les matières couvertes par ces cibles. Nous avons identifié des engagements pour 85 de ces cibles « pertinentes » et pour 66 cibles, l'engagement couvre de manière exhaustive la cible. Nous avons analysé les trajectoires pour 60 cibles parmi toutes les cibles pertinentes et nous avons trouvé un nombre de 30 cibles dans la trajectoire.

Sur la base de ces résultats, nous avons formulé 8 recommandations.

Première recommandation : Réaliser une comparaison systématique et intégrée entre d'une part les SDGs et leurs cibles et d'autre part les objectifs de la VLT, pour une plus grande cohérence, quitte à prévoir un amendement de l'A.R. du 18 juillet 2013. A noter toutefois que les SDGs ont 2030 comme échéance et la VLT, l'année 2050.

Deuxième recommandation : Veiller à un feed-back régulier avec les membres du gouvernement et leurs administrations sur les cibles des SDGs/objectifs de la VLT, entre autres en vue de compléter et de tenir à jour l'inventaire de leurs engagements.

Troisième recommandation : Conclure un accord avec les différentes entités (État fédéral, Régions, Communautés) sur un format d'inventaire et de compte-rendu communs sur la réalisation des SDGs et des cibles.

Quatrième recommandation :

a) Veiller à une série complète d'indicateurs pour pouvoir monitorer chaque cible des SDGs, soit via la collecte de données pour les indicateurs IAEG-SDG, soit via un consensus sur des indicateurs alternatifs lorsque c'est souhaitable;

b) Se fixer des objectifs (intermédiaires) pour toutes les cibles des SDGs pertinentes pour l'État fédéral.

Cinquième recommandation : l'État fédéral doit réaliser des efforts supplémentaires et définir des priorités politiques pour réellement réduire l'écart avec les cibles des SDGs pour lesquels le score est insuffisant

Sixième recommandation : Mettre sur pied une approche systématique et intégrée concernant les engagements liés à la politique internationale belge pour contribuer aux SDGs.

Septième recommandation : Mener une analyse approfondie des (raisons des) différences dans les reportages (NVR, OCDE, Gapframe...) et les expliquer.

Huitième recommandation : Donner aux structures concernées par le développement durable la force de frappe qui leur permettra de jouer leur rôle dans la réalisation des SDGs.

1 Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la politique fédérale belge au regard des engagements pris par la Belgique en adoptant les Objectifs de développement durable 2015-2030 des Nations Unies (Sustainable Development Goals -**SDGs**, voir encadré 1 ci-dessous).

Plus spécifiquement, nous avons évalué l'écart entre, d'une part les engagements et projets des autorités fédérales (ministres et secrétaires d'État et services publics fédéraux) identifiés comme relevant d'une démarche de développement durable, et d'autre part la situation souhaitée en 2030 telle que décrite au travers des SDGs.

Encadré 1 : les SDGs en bref

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (entré en vigueur le 1er janvier 2016, désormais Programme DD 2030). Le Programme DD 2030 se décline en 17 Objectifs mondiaux de développement durable (en anglais « Sustainable Development Goals » ou SDGs), précisés en 169 cibles. Ces SDGs portent sur les dimensions sociale, environnementale, économique et institutionnelle qui sous-tendent le développement durable. Ils peuvent être divisés en cinq thèmes : l'humain, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat.

Les SDGs : ce terme est utilisé pour désigner les 17 *Sustainable Development Goals* (SDG) adoptés par l'ONU en septembre 2015. Exemple : objectif 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible : ce terme est utilisé pour désigner les 169 cibles qui précisent les 17 SDG. Une cible est un objectif quantifié et pourvu d'une échéance. Exemple : cible 9.2 - Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés. .

Indicateur SDG : ce terme est utilisé pour désigner un des 242 indicateurs globaux de la division statistique des Nations Unies (tels que définis en 2017 ; et présentés sur un site web dédié <https://unstats.un.org/sdgs/>) devant mesurer les 169 cibles de l'ONU. Plusieurs indicateurs SDGs peuvent renvoyer à une même cible. Exemple : l'indicateur, valeur ajoutée dans le secteur de l'industrie (en % du PIB et par habitant) permet de suivre l'évolution de la -cible 9.2.

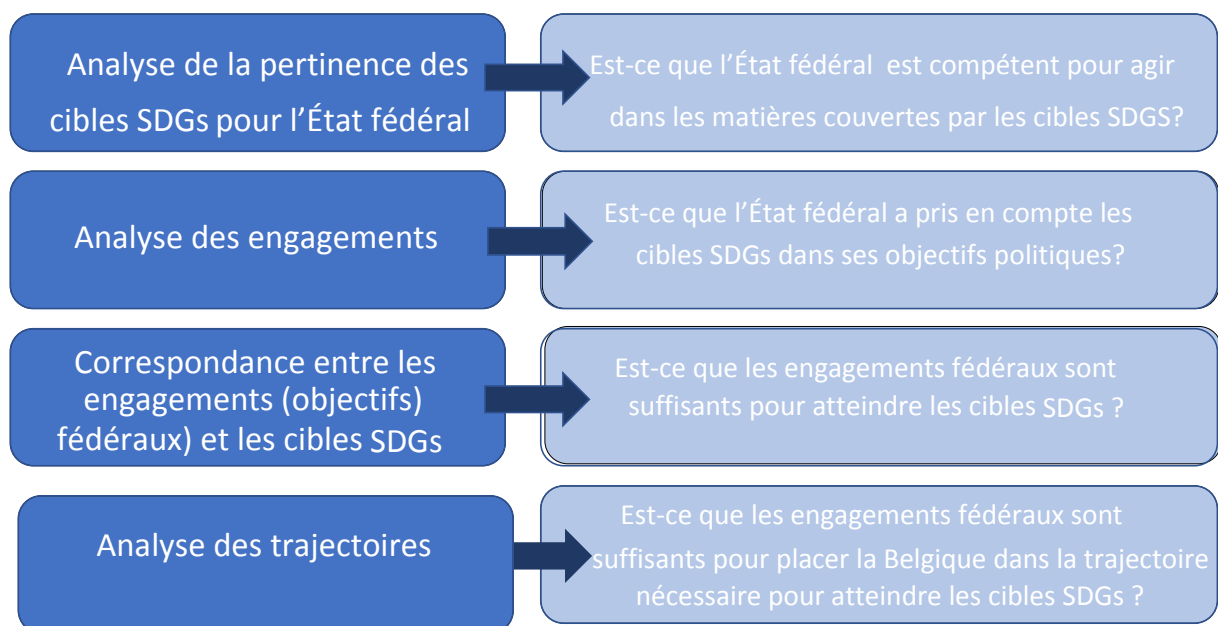
Dans les sections suivantes, nous détaillerons la **méthodologie** suivie pour l'analyse, les **principaux résultats** de l'analyse. Nous proposerons des **recommandations** en guise de conclusions. En annexe de ce travail se trouvent les informations détaillées sur chaque SDG, soit sous forme de tableaux Excel, soit sous forme de fiche récapitulative.

2 Méthodologie

La méthodologie d'analyse que nous avons suivie est illustrée à la Figure 1 ci-dessous. Nous avons commencé par analyser la **pertinence** des cibles SDGs pour l'Etat fédéral. Ensuite, nous avons analysé **l'existence d'engagements fédéraux** en ligne avec les cibles SDGs. Nous nous sommes basés sur le travail préliminaire de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) qui avait inventorié les principaux engagements politiques pouvant avoir un lien avec les SDGs (l'inventaire des engagements contribuant à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030). Nous avons alors évalué **l'écart entre l'engagement/la situation actuelle et l'objectif fédéral**. Pour ce faire, nous avons identifié un objectif fédéral sur la base de l'engagement et nous avons comparé cet objectif avec la cible SDG correspondante. Ce travail nous a permis d'établir si l'objectif fédéral (et donc l'engagement) répond à la cible SDG correspondante. La dernière étape de l'analyse nous a menés à analyser les **trajectoires**.

Ensuite, nous avons présenté les résultats préliminaires aux parties prenantes. Cette consultation nous a permis de mettre à jour les résultats en tenant compte de commentaires reçus, notamment en ajoutant certains documents à l'inventaire. Sur cette base, nous avons formulé des **recommandations** en guise de conclusion du travail.

▪ **Figure 1: les différentes phases de l'analyse**



2.1 Point de départ : l'inventaire des engagements pertinents pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

L'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) a procédé à un **inventaire** des engagements contribuant à la réalisation du Programme DD 2030. Cet inventaire comprend les différents engagements (accord de gouvernement, notes de politique générale 2016 et 2017, contrats d'administration 2016-2018 des Services publics fédéraux (SPF) et Services publics de programmation (SPP), plans d'action Développement durable des SPF et SPP, plans fédéraux transversaux, plans fédéraux ou nationaux spécifiques qui ont été signalés par les représentants des SPF à la CIDD) classifiés sur base des cibles des 17 SDGs. Une concordance de ces cibles avec les 55 objectifs de la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable¹ (approuvée par le gouvernement fédéral en 2013) est aussi incluse dans l'inventaire.

Cet inventaire a pris la forme d'un **tableau Excel** dans lequel pour chaque cible de chaque SDG, l'IFDD a extrait les passages les plus importants des différents engagements susmentionnés, ainsi que les administrations et les ministres responsables ou concernés.

2.2 Analyse de la pertinence des cibles des SDGs pour l'Etat fédéral

La première étape de l'analyse a été la **définition des sous-cibles** de chaque cible des 17 SDGs. En effet, certaines cibles intègrent plusieurs objectifs (voir encadré ci-dessous). Afin d'analyser la pertinence de ces cibles, nous avons donc procédé à une séparation des différentes thématiques couvertes.

Encadré 2 : Cibles et sous-cibles des SDGs

La cible 3 du premier SDG (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes) prévoit de « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ». Nous avons donc décidé d'en faire deux sous-cibles :

- 1.3.1. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous
- 1.3.2. Étendre la couverture du système de protection sociale à une part importante des pauvres et des personnes vulnérables

Ensuite, nous avons analysé si les cibles/sous-cibles relèvent de la **compétence fédérale**. Nous nous sommes basés sur la répartition des compétences communautaires et régionales (et les exceptions) comme édictées dans la Loi spéciale des réformes institutionnelles (LSRI/BWHI) du 8 août 1980

¹ http://www.etaamb.be/fr/arrete-royal-du-18-juillet-2013_n2013011468.html.

(titre II)². Nous avons ajouté des colonnes à l'inventaire afin de pouvoir différencier l'intervention fédérale aux niveaux **intra national et international** en ce qui concerne la question de la compétence, mais aussi pour d'autres aspects de l'analyse (pertinence, existence de levier d'actions et d'engagement politique).

*Si la cible/sous-cible examinée relève de la compétence fédérale, nous l'avons considérée **pertinente**.* A nouveau, nous pouvons distinguer une pertinence aux échelons intra national et international. Deux échelons doivent, en effet, être considérés lors de cette analyse de la pertinence : la Belgique (niveau intra national) et la Coopération internationale (niveau international). Certaines cibles peuvent être pertinentes pour le niveau international et pas du tout au niveau intra national, car elles couvrent des thématiques non pertinentes pour la Belgique mais sur lesquelles l'autorité fédérale peut agir au niveau international, notamment via l'aide aux pays en voie de développement. Par exemple, dans le cas de la cible 3.3 de l'objectif SDG « 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé », les sous-cibles peuvent être pertinentes à l'échelon intra national et/ou international, comme décrit brièvement dans le tableau ci-dessous.

▪ **Tableau 1: Pertinentes à l'échelon intra national et/ou international, un exemple**

Cible	Niveau de pertinence	Commentaire
Mettre fin à l'épidémie de SIDA Combattre l'hépatite Combattre les autres maladies transmissibles	Intra nationale (Belgique) et Internationale (Coopération internationale)	Ces maladies représentent un enjeu à la fois sur le territoire national et au niveau international.
Mettre fin à l'épidémie de tuberculose Mettre fin à l'épidémie de paludisme Mettre fin à l'épidémie des autres maladies tropicales négligées Combattre les maladies transmises par l'eau	International (Coopération internationale)	Ces maladies ne représentent plus/pas un problème sur le territoire national mais la Belgique, via la coopération internationale, peut aider à obtenir des résultats dans des pays où ces maladies restent un enjeu majeur.

Nous avons essayé dans la mesure du possible de trancher en ne donnant qu'une seule valeur (Y pour Yes et N pour No dans le tableau Excel) à la question de la pertinence, (et plus tard pour les questions du levier d'actions et de l'engagement politique). Parfois, nous avons mis un 'Y/N' ou un 'N/Y' pour indiquer la direction vers le oui ou le non. Par exemple, dans la colonne AC (contrats d'administration 2016-2018 : dimension internationale), une référence à un engagement politique existe, mais cette dernière reste très générale. Dès lors, dans la colonne engagement international, nous avons donné

² <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/wet/1980/08/08/1980080801/justel> ;

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1980/08/08/1980080801/justel> ³ Il convient de noter que ces préoccupations changent avec le temps, ainsi qu'au sein du cadre de développement durable. Lors de la conférence de Rio en 1992, par exemple, la garantie d'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous, telle que traduite dans le SDG 7, ne figurait pas dans l'Agenda 21.

comme valeur N/Y. Cet exemple reflète bien le caractère itératif du travail confié. En effet, l'analyse de l'inventaire des engagements et les contacts avec les parties prenantes institutionnelles nous ont permis dans plusieurs cas de définir avec plus de précision l'existence (ou pas) d'un engagement du fédéral (à l'échelon intra national et/ou international).

Lorsque la compétence n'était pas fédérale mais strictement régionale ou communautaire, nous avons indiqué une non-pertinence de la cible SDG pour l'Etat fédéral et aucun levier d'actions fédéral n'a été indiqué.

Nous avons choisi une approche volontariste de la coopération au développement. Par exemple, en termes de transferts de technologies, le fédéral peut se limiter aux contributions dans le cadre des accords multilatéraux ou – en allant plus loin – investir dans le transfert des technologies vis-à-vis de nos pays partenaires en voie de développement, afin de jouer un rôle proactif.

Encadré 3 : La compétence fédérale et la pertinence de la cible 1.3

L'analyse des compétences fédérales nous a permis d'établir que la cible 1.3 du premier SDG (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes) est pertinente pour le gouvernement fédéral à l'échelon intra national. Le niveau de pouvoir fédéral peut, en effet, agir sur plusieurs mécanismes de protection sociale, tels que les pensions, les allocations sociales et les revenus de remplacement. Même si d'autres mesures/mécanismes sont du ressort des communautés, nous jugeons que le pouvoir fédéral a une large marge de manœuvre sur cette thématique et donc la cible est jugée pertinente pour le fédéral à l'échelon intra national.

2.3 Analyse des engagements

Pour les cibles/sous-cibles pertinentes, nous avons analysé les textes inventoriés par l'IFDD afin de vérifier l'existence d'**engagements** pour chaque (sous)cible. Nous définissons un engagement de manière assez large, c'est-à-dire comme *toute référence dans les textes de l'inventaire qui montre que la (sous)cible a été prise en compte concrètement par l'action du gouvernement : voir Encadré 4 pour un exemple.*

Encadré 4 : Les engagements fédéraux pour la cible 1.3

L'analyse de l'inventaire réalisé par l'IFDD nous a permis de définir que, pour la cible 1.3 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes), il y a un engagement fédéral. Nous avons trouvé des références à l'accessibilité au système de sécurité sociale et à ses prestations. En plus, nous avons considéré les références au plan fédéral de lutte contre la pauvreté, au plan fédéral d'automatisation des droits, au plan national de lutte contre la pauvreté infantile, à l'accord de coopération sur le sans-abrisme, comme des preuves d'un engagement dans la ligne de la cible 1.3.

L'analyse des engagements a été un exercice itératif : nous ne pouvons, en effet, exclure a priori que des engagements ne soient pas contenus dans d'autres documents que ceux répertoriés par l'IFDD. L'inventaire avait d'ailleurs été soumis aux différents cabinets et administrations fédérales, ce qui avait

permis de compléter l'exercice par la prise en compte de certains documents et donc de revenir sur l'existence ou pas d'engagements.

2.4 Evaluation de l'écart entre l'engagement/la situation existante et l'objectif : objectif suffisant/pas suffisant

Pour les cibles/sous-cibles pertinentes et pour lesquelles nous avons relevé un engagement, nous avons relié un **objectif** à chaque engagement. Ceci a été fait en analysant les engagements répertoriés y compris les objectifs identifiés par la Vision à long terme fédérale (VLT). A ce point de l'analyse, nous avons pu mettre les engagements et les objectifs fédéraux en concordance avec les cibles SDGs.

Dès lors que le tableau de correspondance a été constitué, nous avons déterminé si l'objectif défini au niveau national était **suffisant ou insuffisant**. *Un objectif national est considéré comme suffisant s'il peut être mis en correspondance avec une cible/sous-cible SDG et couvre de manière exhaustive la*

Encadré 5 : L'objectif fédéral pour la cible 1.3

Nous avons synthétisé les engagements fédéraux répertoriés dans l'inventaire des engagements pour la cible 1.3 dans l'objectif suivant : « augmenter l'accessibilité au système de protection sociale + relever le niveau du financement des différentes mesures de protections sociales ». Sur base de la concordance avec les sous-cibles SDG identifiées (voir encadré 2), nous avons considéré l'objectif fédéral suffisant, car il couvre de manière exhaustive le scope de la cible 1.3.

cible/sous-cible. Au contraire, un objectif fédéral est considéré comme insuffisant s'il ne peut pas être mis en correspondance et/ou s'il ne couvre pas de manière exhaustive la cible/sous-cible.

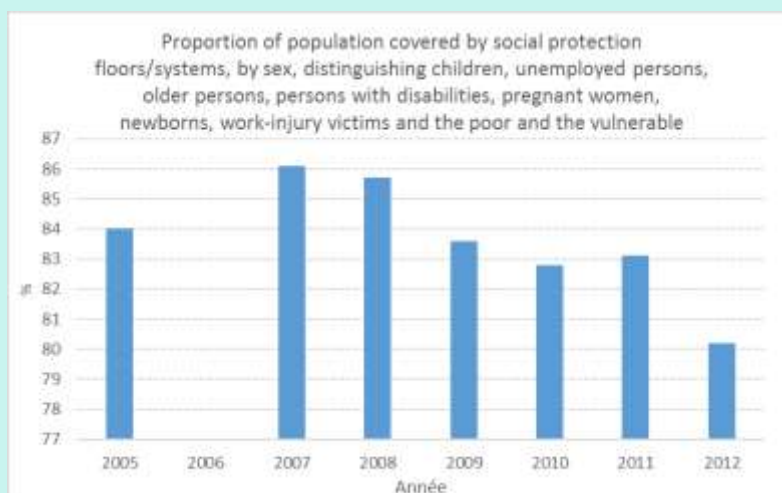
A noter que nous proposons de définir différents niveaux d'évaluation pour l'objectif fédéral afin de tenir compte des cas où une cible SDG se décompose en plusieurs sous-cibles pertinentes mais pour lesquelles il n'y a pas toujours un objectif (suffisamment) précis au niveau fédéral.

2.5 Définir si la situation actuelle/l'engagement politique est dans la trajectoire

La mise en concordance entre engagements/objectifs et cibles SDG nous a permis d'utiliser les indicateurs développés par les Nations Unies pour les SDGs afin de mesurer l'écart entre l'engagement/la situation existante et l'objectif. La mesure de l'écart a donc été réalisée seulement pour les cibles/sous-cibles pour lesquelles des données étaient disponibles pour la Belgique.

Encadré 6 : Définition de la trajectoire pour la cible 1.3

Nous avons utilisé l'indicateur « Proportion of population covered by social protection floors/systems, by sex, distinguishing children, unemployed persons, older persons, persons with disabilities, pregnant women, newborns, work-injury victims and the poor and the vulnerable » pour vérifier si la situation actuelle en ce qui concerne l'augmentation de l'accessibilité au système de protection sociale est dans la trajectoire définie par la cible 1.3 SDG. Le résultat (voir graphique ci-dessous) nous indique que nous ne sommes pas dans cette trajectoire, car l'indicateur SDG (voir figure ci-dessous) montre une tendance décroissante depuis 2005.



L'analyse des trajectoires a été essentiellement qualitative et s'est basée sur une extrapolation des données existantes. Dans le cas où cette extrapolation montrait que la trajectoire courante n'était pas en ligne avec l'objectif, nous avons entamé une analyse qualitative de l'engagement politique pour identifier s'il permettra de (re)positionner l'autorité fédérale dans la trajectoire. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur une hiérarchisation des engagements pris au niveau fédéral sur base des effets attendus en regard de l'objectif étudié.

Ainsi, les engagements politiques ont été classés par ordre de "potentiel d'impact" décroissant, comme défini ci-dessous :

- **Classe 1 : mesures à fort potentiel d'impact.** Cette classe contient des mesures impliquant l'obligation du respect de certaines normes ou la mise en place d'incitants économiques.
- **Classe 2 : mesures à moyen potentiel d'impact.** Cette classe regroupe les mesures pour lesquelles un effet direct est attendu mais n'est pas implicite. Par exemple, il s'agira de mesures de sensibilisation ou de promotion.
- **Classe 3 : mesures à faible potentiel d'impact.** Cette classe contient les engagements politiques pour lesquels aucun effet direct n'est attendu sur le court terme (et pour lesquels il est difficile de s'engager sur le long terme), comme par exemple les engagements de R&D ou la création de groupes de travail/d'observatoires. Attention, même si ces mesures sont classées dans "faible potentiel d'impact", elles sont utiles pour définir des mesures à fort potentiel dans le futur.

3 Résultats de l'analyse

Concernant la compétence et la pertinence pour l'État fédéral, on peut indiquer, en résumé, ce qui suit :

- **compétence** (sur 169 cibles) :
 - compétence exclusive de l'État fédéral pour 31 cibles,
 - compétence exclusive des Régions/Communautés pour 5 cibles,
 - compétence partagée pour 133 cibles.
- **pertinence** (sur 164 cibles avec une compétence exclusive ou partagée pour l'État fédéral), la politique au ...
 - **niveau intra-national**
 - Y → 110 cibles
 - N → 54 cibles.
 - **niveau international**
 - Y → 106 cibles ,
 - N → 58 cibles.

Voici, en résumé, comment les **engagements** de l'Etat fédéral ont été évalués : sur les 164 cibles avec une compétence exclusive ou partagée pour l'État fédéral, nous avons identifié, en ce qui concerne la politique au ...

- **niveau intra-national**
 - Y → 85 cibles,
 - N → 79 cibles.
- **niveau international**
 - Y → 67 cibles,
 - N → 97 cibles.

3.1 SDG 1 - Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

On peut constater que l'État fédéral dispose d'une compétence pour les 7 cibles du SDG 1. Deux cibles (1.1 et 1.a) sont pertinentes exclusivement pour la politique internationale.

En ce qui concerne les 5 cibles pertinentes pour **la politique intra-nationale**, on peut indiquer ce qui suit :

- pour 3 cibles (1.2., 1.3., 1.4.), les objectifs fédéraux sont « suffisants » ;
- pour 2 cibles (1.5., 1.b.), nous ne pouvons pas nous prononcer (par manque d'informations concrètes).

En général, il semble difficile d'atteindre le SDG 1 avec ces engagements. Pour ce qui concerne deux cibles (1.2. et 1.3.), l'impact des mesures est jugé comme modéré à faible, tandis que pour 4 cibles (1.4., 1.5., 1.a., 1.b.), nous manquons d'informations pour nous prononcer.

Concernant une cible (1.1.) qui – dans le cadre de la Belgique - relève exclusivement de **la politique internationale**, nous constatons que l'objectif fédéral est peu clair (en raison d'un manque d'informations concrètes). Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur la trajectoire.

3.2 SDG 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'État fédéral dispose d'une compétence pour les 8 cibles de ce SDG. Cinq d'entre elles sont pertinentes exclusivement pour la politique internationale.

En ce qui concerne les 3 cibles pertinentes pour **la politique intra -nationale**, on peut indiquer ce qui suit :

- pour 2 cibles (2.1. et 2.c.), les objectifs fédéraux sont « suffisants » ;
- pour 1 cible (2.b.), l'objectif fédéral reçoit un « insuffisant ».

Pour aucune cible, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la question de savoir si l'engagement se situe ou non dans la trajectoire pour atteindre le SDG.

Concernant les 5 cibles qui – dans le cadre de la Belgique - relèvent exclusivement de **la politique internationale**, nous ne pouvons pas nous prononcer pour aucune cible au sujet de l'objectif et de la question de savoir si l'engagement se situe dans la trajectoire pour atteindre le SDG. Pour les autres objectifs, nous avons retrouvé des renvois généraux aux SDGs ou des renvois à la VLT. Mais en raison du manque d'information concrète, il n'est pas possible de se prononcer.

3.3 SDG 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Ici aussi, l'État fédéral dispose d'une compétence pour les 13 cibles du SDG 3, dont 4 sont pertinentes exclusivement pour la politique internationale.

Concernant les 9 cibles pertinentes pour **la politique intra-nationale** :

- pour 2 cibles (3.5., 3.9), les objectifs fédéraux sont « insuffisants ».

Pour 6 cibles intra-nationales (3.3., 3.4, 3.5., 3.6, 3.9, 3.d.), le verdict est que l'engagement se situe dans la trajectoire pour atteindre la cible SDG. Pour les autres cibles (3.8, 3.a, 3.b), nous disposons de trop peu d'information pour nous prononcer.

Sur les 4 cibles (3.1., 3.2, 3.7; 3.c.) qui relèvent exclusivement de **la politique internationale**, il y a une seule cible (3.2) pour laquelle les objectifs fédéraux sont suffisants.

3.4 SDG 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Pour un certain nombre de cibles de ce SDG (5 sur 10), nous avons identifié des compétences fédérales, toutes pertinentes exclusivement pour **la politique internationale**. Pour aucune cible, il n'y a toutefois suffisamment d'informations concrètes pour se prononcer sur les objectifs et/ou sur le trajet (sauf pour la cible 4.5 dont l'indicateur semble évoluer vers la trajectoire).

3.5 SDG 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'État fédéral est (co-)compétent pour les 9 cibles du SDG 5. Cinq d'entre elles sont pertinentes aussi pour la politique internationale.

Pour ce qui est des 8 objectifs pertinents pour **la politique intra-nationale** :

- 5 objectifs fédéraux (5.1, 5.2., 5.3., 5.5., 5.b.) reçoivent un « suffisant » ;
- 1 objectif fédéral (5.b.) reçoit un « modérément suffisant » ;
- et 2 objectifs fédéraux (5.4 et 5.c.) ne nous permettent pas de nous prononcer (par manque d'informations concrètes).

Il y a 1 cible (5.5.) dont on peut affirmer que l'engagement se situe en ce moment dans la trajectoire pour atteindre la cible SDG. Pour les 5 autres cibles, il y a insuffisamment d'informations pour se prononcer.

En ce qui concerne les 6 cibles relevant aussi de **la politique internationale**, on peut indiquer ce qui suit:

- pour 1 cible (5.5.), l'objectif fédéral est « suffisant » et l'engagement se trouve dans la trajectoire;
- pour 1 cible (5.6.), au moins pour son volet international, l'objectif fédéral reçoit un « modérément suffisant » et l'engagement se trouve en ce moment dans la trajectoire pour atteindre la cible SDG ;
- pour 4 cibles (5.1, 5.2, 5.3 , 5.a) nous ne pouvons pas nous prononcer sur la trajectoire (par manque d'informations concrètes).

Les informations relatives aux autres cibles de ce SDG - avec une compétence fédérale en matière de politique internationale – sont insuffisamment concrètes pour une évaluation.

3.6 SDG 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Ici aussi, l'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour les 8 cibles de ce SDG : 5 d'entre elles sont exclusivement pertinentes pour la politique internationale.

L'objectif/engagement en lien avec les cibles 6.1. et 6.b. pour **la politique intra-nationale** reçoit certes un « insuffisant », mais par ailleurs la trajectoire devrait permettre d'atteindre la cible.

En ce qui concerne les 5 cibles relevant exclusivement de **la politique internationale** : celles-ci reçoivent toutes un « insuffisant » pour l'objectif fédéral. Par ailleurs, il y a insuffisamment d'informations pour se prononcer sur la trajectoire.

3.7 SDG 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

L'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour les cinq cibles de ce SDG, dont 1 est pertinente exclusivement pour la politique internationale.

En ce qui concerne les 4 objectifs relevant de **la politique intra-nationale**, on peut indiquer ce qui suit :

- pour 3 cibles (7.1., 7.2., 7.3), les objectifs fédéraux sont considérés comme « suffisants » ;
- pour 1 cible (7.a.), l'objectif fédéral est difficile à apprécier.

Pour 1 cible (7.2.), le verdict est que l'engagement se situe dans la trajectoire pour atteindre la cible SDG. Pour 1 cible (7.3.), le verdict est que l'engagement ne se situe pas dans la trajectoire pour atteindre la cible SDG. Pour les autres cibles, nous ne pouvons pas nous prononcer.

Concernant une cible (7.b.) relevant exclusivement de **la politique internationale**, nous n'avons pas suffisamment d'informations concrètes pour nous prononcer sur l'objectif fédéral ou la trajectoire.

3.8 SDG 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

L'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour 11 (sur 12) des cibles du SDG 8, dont 3 sont pertinentes exclusivement pour la politique internationale.

Concernant les 8 cibles relevant de **la politique intra-nationale**, on peut indiquer ce qui suit :

- pour 6 cibles (8.1., 8.3., 8.5., 8.6, 8.7., 8.8.), les objectifs fédéraux sont « suffisants » ;
- pour 1 cible (8.2.), nous estimons que l'objectif fédéral est « modérément suffisant » ;
- pour 1 cible (8.4.), il est « insuffisant » (voir aussi SDG 12).

Pour 4 cibles (8.2., 8.3., 8.7., 8.8.), on peut affirmer que l'engagement se situe clairement dans la trajectoire pour atteindre la cible SDG ; pour 2 cibles (8.1., 8.5.), les engagements semblent modérément suffisant pour se situer dans la trajectoire (mais en absence de plus d'éléments nous les considérons hors trajectoire), tandis que pour une cible (8.6.) l'engagement peut être considéré comme « suffisant » mais l'indicateur montre que les mesures prises ont des impacts potentiels trop limités. Pour une cible (8.4.), nous renvoyons au SDG 12.

Concernant les 3 objectifs relevant exclusivement de **la politique internationale** :

- pour 1 cible (8.a.), les objectifs fédéraux sont considérés comme « suffisants » ;
- pour 2 cibles (8.10., 8.b.), le verdict est « insuffisant ».

Pour 1 cible (8.a.), on peut indiquer que la politique fédérale se situe dans la trajectoire, pour les 2 autres cibles (8.10., 8.b.), c'est peu clair en raison d'un manque d'informations concrètes.

3.9 SDG 9 – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour les 8 cibles du SDG 9. Trois d'entre elles sont pertinentes exclusivement pour la politique internationale.

Pour ce qui est des 4 cibles pertinentes pour **la politique intra-nationale** :

- pour 1 cible (9.1.), les objectifs fédéraux sont « suffisants » ;
- pour 3 cibles (9.3, 9.4, 9.5.), nous ne pouvons pas nous prononcer (par manque d'informations concrètes).

Concernant l'engagement, le verdict pour 1 cible (9.5.) est que celle-ci se situe dans la trajectoire pour atteindre la cible SDG, tandis que pour 3 autres, il y a insuffisamment d'informations pour se prononcer.

Concernant les 3 cibles relevant uniquement de **la politique internationale**, il y a insuffisamment d'informations concrètes pour se prononcer sur l'objectif fédéral, l'engagement et la trajectoire.

3.10 SDG 10 – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Ici aussi, l'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour les 10 cibles de ce SDG, dont 3 sont exclusivement pertinentes pour la politique internationale.

En ce qui concerne les 7 cibles relevant de **la politique intra-nationale**, on peut indiquer ce qui suit :

- pour 3 cibles (10.2., 10.3., 10.4.), les objectifs fédéraux sont « suffisants » ;
- pour 2 cibles (10.5., 10.7.), ceux-ci sont « modérément suffisants » ;
- tandis que nous ne pouvons pas nous prononcer pour 2 cibles (10.1., et 10.c.) (par manque d'informations concrètes).

Pour 1 cible (10.4.), le verdict est que l'engagement se situe dans la trajectoire pour atteindre la cible SDG, tandis que pour les 6 autres cibles, il y a insuffisamment d'informations pour se prononcer, entre autres en raison de l'absence d'indicateurs.

Concernant les 3 cibles relevant exclusivement de **la politique internationale**, nous ne disposons pas de suffisamment d'informations concrètes pour nous prononcer sur l'objectif fédéral, l'engagement et la trajectoire de deux d'entre elles. Pour deux cibles (10.a et 10.6), l'objectif est suffisant mais il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire faute d'indicateur disponible.

3.11 SDG 11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour les 10 cibles de ce SDG, dont une (11.c) est pertinent exclusivement pour la politique internationale.

Concernant les 7 cibles pertinentes pour **la politique intra-nationale** les objectifs fédéraux sont insuffisants que pour les cibles 11.3 et 11.b.

Pour aucun objectif, nous ne nous prononçons sur la trajectoire, e.a. en raison du manque d'indicateurs.

Pour ce qui est de la cible relevant exclusivement de **la politique internationale**, il y a insuffisamment d'informations pour se prononcer sur l'objectif fédéral et la trajectoire.

3.12 SDG 12 – Établir des modes de consommation et de production durables

Pour ce SDG, l'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour 10 des 11 cibles. De ces 10 cibles, 2 sont pertinentes exclusivement pour la politique internationale (12.3 : objectif insuffisant et 12.a : objectif suffisant, mais les engagements ne suffisent pas à être dans la trajectoire des cibles).

Pour ce qui est des 8 cibles pertinentes pour **la politique intra-nationale** :

- pour 4 cibles (12.1., 12.4., 12.5., 12.7.), les objectifs fédéraux reçoivent un « modérément suffisant » ;
- pour 4 cibles (12.2., 12.6., 12.8., 12.c.), ils reçoivent un « insuffisant ».

Pour une seule cible (12.5.) de ce SDG, la politique fédérale se situe dans la trajectoire.

3.13 SDG 13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

L'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour chacune des 5 cibles de ce SDG. Deux sont exclusivement pertinentes pour la politique internationale.

Pour les 3 cibles pertinentes pour **la politique intra-nationale** (13.1., 13.2., 13.3.) : les objectifs fédéraux sont « suffisants » ;

Concernant 1 cible (13.1.), le verdict est que l'engagement se situe dans la trajectoire. Pour 2 cibles (13.2., 13.3.), il est quelque peu obscur. Pour 1 cible (13.b.), l'engagement ne se situe pas dans la trajectoire, tandis qu'il est peu clair pour 1 cible (13.a.) (par manque d'informations concrètes).

4 cibles ont une pertinence pour **la politique internationale** de l'État fédéral, mais en raison d'un manque d'informations concrètes – il s'agit surtout d'intentions politiques – nous ne nous prononçons pas ici.

3.14 SDG 14 – Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Pour ce SDG, l'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour 9 des 10 cibles. Une cible (14.7) est exclusivement pertinente pour la politique internationale.

L'examen des 8 cibles pertinentes pour **la politique intra-nationale** montre que :

- pour 2 cibles (14.4., 14.5.), les objectifs fédéraux sont « suffisants » ;
- pour 3 cibles (14.1., 14.2., 14.3.), les objectifs fédéraux sont « modérément suffisants » ;
- pour 3 cibles (14.6., 14.a., 14.c.), les objectifs fédéraux sont « insuffisants ».

Pour 1 cible (14.5.), le verdict est que l'engagement se situe dans la trajectoire. Pour 1 cible (14.3.), il est quelque peu obscur. Pour 3 cibles (14.4., 14.6, 14.7), l'engagement ne se situe pas dans la trajectoire tandis que, pour les autres cibles, il est peu clair (par manque d'informations concrètes).

3.15 SDG 15 – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

La politique fédérale dispose d'une (co-)compétence pour 9 cibles de ce SDG 15. De ces cibles, 1 seule (15c) est pertinente exclusivement pour la politique internationale.

Sur les 8 cibles pertinentes pour **la politique intra-nationale** de l'État fédéral, on peut tirer les conclusions suivantes :

- pour 6 cibles (15.1., 15.5., 15.6., 15.7., 15.8., 15.9.), les objectifs fédéraux sont « suffisants » ;

- pour 1 cible (15.a.), l'objectif est « insuffisant » ;
- pour 1 cible (15.b.), nous ne nous prononçons pas (par manque d'informations concrètes).

Pour 4 cibles (15.1., 15.5., 15.a., 15.b.), le verdict est que l'engagement se situe dans la trajectoire pour atteindre la cible SDG. Mais pour les autres, il y a insuffisamment d'informations pour se prononcer.

Pour ce qui est de la cible relevant exclusivement de **la politique internationale**, nous disposons de trop peu d'informations concrètes pour nous prononcer sur l'objectif ou la trajectoire.

3.16 SDG 16 – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

On peut affirmer que l'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour les 12 cibles de ce SDG, dont 2 sont exclusivement pertinentes pour la politique internationale.

Pour ce qui est des 10 cibles pertinentes pour **la politique intra-nationale**, il y a que la cible 16.b qui n'a pas d'objectif suffisant.

Concernant 3 cibles (16.3., 16.9., 16.10.), le verdict est que l'engagement se situe dans la trajectoire pour atteindre la cible SDG. Mais pour 9 cibles, il y a insuffisamment d'informations pour se prononcer.

Concernant les 2 cibles (16.8. et 16.a.) relevant exclusivement de **la politique internationale**, c'est trop peu clair pour chacune de ces cibles pour se prononcer sur l'objectif ou la trajectoire (par manque d'informations concrètes).

3.17 SDG 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

L'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour chacune des 19 cibles de ce SDG. 4 cibles sont exclusivement pertinentes pour la politique internationale.

En ce qui concerne chacune des 15 cibles pertinentes pour **la politique intra-nationale**, on peut indiquer ce qui suit :

- pour 3 cibles (17.4., 17.17., 17.19.), les objectifs fédéraux sont « modérément suffisants » ;
- pour 12 cibles, ils sont « insuffisants » et/ou nous ne nous prononçons pas (par manque d'informations concrètes).

Pour 10 cibles, l'engagement ne se situe pas dans la trajectoire en raison de mesures « faibles » tandis que, pour 9 cibles, nous ne nous prononçons pas (par manque d'informations concrètes).

4 Conclusions et recommandations

L'analyse que nous avons menée nous a permis d'établir une correspondance entre la politique fédérale belge et les engagements pris par la Belgique en adoptant les Objectifs de développement durable 2015-2030 des Nations Unies. Avant de mettre en avant les principales conclusions de ce travail, certaines mises en garde relatives à la méthodologie que nous avons suivie s'imposent afin d'interpréter correctement les résultats et d'organiser d'éventuelles mises à jour.

L'analyse des engagements a été réalisée de manière qualitative sur la base d'une série d'engagements politiques et administratifs qui présentent les priorités et les objectifs de l'action politique belge. Nous n'avons pas analysé l'action/les actions déjà mises en place et leurs résultats. L'analyse des trajectoires a été menée pour identifier les cibles pour lesquelles les efforts de l'autorité fédérale devraient être intensifiés.

L'analyse de la pertinence n'est pas un travail aisé, étant donné que pour plusieurs cibles les compétences (fédérale/régionale/communautaire) sont très partagées. Une analyse des engagements des autres niveaux de pouvoir pourrait compléter l'évaluation au niveau fédéral, mettre en relief les cibles/sous-cibles sur lesquelles l'empreinte de l'État fédéral pourrait être plus forte et distinguer les cibles pour lesquelles les leviers fédéraux ont un fort potentiel d'impact.

Pour ce qui concerne l'exhaustivité de l'analyse, le travail d'analyse de l'inventaire des engagements pertinents pour la réalisation du Programme DD 2030 nous a montré la nécessité d'avoir des échanges réguliers avec les principaux acteurs qui définissent et traduisent en pratique la politique fédérale belge (cabinets et administrations) afin de compléter l'inventaire des engagements. D'ailleurs, les administrations et les cabinets pourraient mettre à jour l'inventaire des engagements de manière régulière et autonome, ce qui permettrait de mesurer à intervalles réguliers l'écart entre la politique fédérale belge et les engagements pris par la Belgique en adoptant les SDGs.

En ce qui concerne l'analyse des trajectoires, nous avons utilisé (presque) exclusivement les indicateurs des NU. Malheureusement, pour certaines cibles, les données chiffrées correspondant aux indicateurs NU ne sont pas disponibles pour la Belgique (nous avons analysé les trajectoires que pour 66 cibles). D'autres indicateurs que ceux développés par les NU pourraient être utilisés pour analyser les trajectoires, comme ceux définis par le Bureau fédéral du Plan (indicateurs complémentaires au PIB). La mission de définition des indicateurs a été confiée à l'Institut interfédéral de la statistique. Dès qu'un jeu complet d'indicateurs sera disponible au niveau belge, l'analyse des trajectoires pourra être enrichie.


















* * * * *

Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des cibles pertinentes, des engagements, des objectifs et trajectoires par SDG pour ce qui concerne l'échelon intra national. Au total les SDGs sont composés de 169 cibles, dont 109 ont été jugées pertinentes (pour le niveau fédéral) à l'échelon intra-national pour la Belgique. Nous avons identifié des engagements pour 85 de ces cibles « pertinentes ». Pour 66 cibles, l'engagement couvre de manière exhaustive la cible (l'objectif de l'engagement est considéré suffisant). Nous avons analysé les trajectoires pour 56 cibles parmi les cibles pertinentes et nous avons trouvé un nombre de 26 cibles dans la trajectoire.

Pour ce qui concerne les cibles pertinentes à l'échelon intra-national et pour lesquelles nous n'avons pas trouvé d'engagement, la moitié sont du ressort du SDG 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), 2 cibles pour chacun des SDG 1, 5 et 15.

Parmi les cibles pertinentes mais ayant un objectif insuffisant nous retrouvons 12 cibles du SDG 17, 3 cibles pour chacun des SDGs 3, 5, 6, 9, et 12.

Tableau 2: Sommaire des résultats par SDG au niveau intra national

SDG	Nombre de cibles	Nombre de cibles pertinentes	Nombre de cibles avec engagements	Nombre de cibles avec objectifs suffisants	Nombre de trajectoires analysées	Nombre de cibles dans la trajectoire
	7	5	3	3	2	0
	8	3	2	2	0	0
	13	9	9	7	6	6
	10	0	0	0	(3)*	(2)*
	9	8	6	5	1	1
	8	3	3	0	2	2
	5	4	3	3	2	1
	12	8	8	7	7	4
	8	4	4	1	1	1
	10	7	6	5	1	1
	10	6	5	5	0	0
	11	9	7	4	8	1
	5	3	3	3	4	1
	10	8	6	5	4	1
	12	8	6	6	2	2
	12	10	10	9	3	3
	19	15	4	1	10	0
TOTAL	169	109	85	66	56	26

* Etant donné la disponibilité des données pour la Belgique, nous avons évalué la trajectoire des cibles du SDG 4 même si elles ne sont pas pertinentes pour l'échelon intra national pour le niveau fédéral.

* * * * *

Les SDGs sont le résultat d'un long processus politique mené au niveau international, au sein des Nations Unies. Le choix des objectifs et des cibles sont le reflet d'un consensus obtenu à un certain moment dans le temps. Il témoigne – sur la base d'analyses scientifiques – des préoccupations principales de la communauté mondiale.³

Il est important de se remémorer ce processus car il explique également pourquoi la Belgique, et en particulier l'État fédéral, avec sa longue expérience de politique de développement durable, ne peut pas toujours proposer une concordance totale avec les SDGs et leurs cibles. Les objectifs de la Vision fédérale à long terme (VLT) en matière de développement durable ont, par exemple, été publiés en 2013. Ils sont eux aussi le résultat d'un consensus obtenu après un long processus au sein de l'autorité fédérale.

Puisque le développement durable au niveau international est à l'ordre du jour depuis déjà au moins 30 ans (cf. la publication du rapport Brundtland en 1987) et au niveau fédéral depuis au moins déjà 20 ans (cf. la loi du 5 mai 1997), il y a évidemment des concordances dans la formulation des objectifs.

Ainsi, il est aisé de renvoyer explicitement, au niveau de la plupart des SDGs, à la VLT. A une exception près : on trouve peu de points d'ancrage entre la VLT et le *SDG 17 - Renforcer les moyens d'implémentation et revitaliser le partenariat mondial pour un développement durable* et les cibles sous-jacentes. Même en ce qui concerne les cibles auprès d'autres SDGs (par ex. 10, 11 et 14), il faut constater qu'il n'est pas toujours évident de trouver une concordance.

Première recommandation : Réaliser une comparaison systématique et harmonieuse entre d'une part les SDGs et leurs cibles et d'autre part les objectifs de la VLT, pour une plus grande cohérence, quitte à prévoir un amendement de l'A.R. du 18 juillet 2013. A noter toutefois que les SDGs ont 2030 comme échéance et la VLT, l'année 2050.

* * * * *

La première recommandation correspond parfaitement aux observations qui suivent, faites pendant l'étude. Dans les notes politiques des ministres/secrétaires d'État responsables et/ou concernés, il y a peu de référence à la VLT. Il semble donc que la VLT ne soit pas adoptée automatiquement comme cadre de référence pour la politique par tous les membres du gouvernement et leur administration.

C'est dans doute aussi la raison pour laquelle seul un nombre limité d'administrations a réellement répondu à l'invitation de la mi-juin 2017 à formuler des remarques sur la Gap Analysis (cf. le tableau MS Excel). 'Expert needs experts' : les chercheurs de l'ICEDD et de l'IDO, agissant pour le compte de

³ Il convient de noter que ces préoccupations changent avec le temps, ainsi qu'au sein du cadre de développement durable. Lors de la conférence de Rio en 1992, par exemple, la garantie d'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous, telle que traduite dans le SDG 7, ne figurait pas dans l'Agenda 21.

l'IFDD, avaient/ont besoin d'une interaction avec les experts des administrations pour approfondir encore cet exercice. Cette notion d'approfondissement indique qu'il ne doit pas seulement s'agir de références à des intentions politiques, mais aussi à l'exécution de la politique qui peut être évaluée (voir plus loin).

Si on veut réellement atteindre les objectifs de la VLT en 2050, une intériorisation de celle-ci est nécessaire. Malgré le fait que la VLT a la forme d'un arrêté royal, il faut encore travailler à la création d'une base sociétale. A noter que la motivation à cet égard se situe également dans la concordance de la VLT avec les SDGs (voir plus haut), qui attirent l'attention du monde entier.

Deuxième recommandation : Veiller à un feed-back régulier avec les membres du gouvernement et leurs administrations sur les (sous-)objectifs respectifs dans les SDGs/la VLT, entre autres en vue de compléter et de tenir à jour l'inventaire de leurs engagements.

* * * * *

Cela nous amène à la discussion sur les résultats de l'étude : il est clair (voir plus loin) que ce qui suit a un lien, notamment, avec les recommandations précédentes.

La première constatation est que l'État fédéral dispose d'une (co-)compétence pour tous les SDGs et pour presque toutes les cibles : il n'y a que 11 cibles hors de la compétence fédérale. Pour la majeure partie des cibles (presque 80 %), il s'agit toutefois d'une compétence partagée.

La Belgique est connue, auprès de la Communauté internationale, comme un État fédéral. Mais on s'attend néanmoins à ce que le compte-rendu soit établi au niveau national. L'interaction avec les Régions et les Communautés, dont on attend qu'elles fassent également rapport, de façon systématique et cohérente sur les SDGs et les cibles, est nécessaire.

Troisième recommandation : Conclure un accord avec les différentes entités (État fédéral, Régions, Communautés) sur un format d'inventaire et de compte-rendu communs sur la réalisation des SDGs et des cibles.

* * * * *

Pour de nombreuses cibles, pendant cette étude, nous n'avons pas répondu à la question « L'engagement de la Belgique met-il le pays en bonne voie pour atteindre la cible ? ». Il y a différentes raisons à ce manque de réponse.

Tout d'abord, il n'y a pas d'information disponible ou pas suffisamment d'information détaillée pour chaque cible. Cela peut être la conséquence du fait de ne pas mener une politique en la matière ou de ne pas faire rapport sur la politique (voir la 2^e recommandation). Ensuite, il est flagrant que, pour seulement environ 50 % des cibles pertinentes pour la politique intra-nationale de l'État fédéral, celui-ci a souscrit à (cf. les SDGs) ou formulé (cf. les notes politiques) un objectif concret.

Les indicateurs sont centraux dans la recherche d'une réponse à cette question. Le *Inter-Agency and Expert Group* sur les Indicateurs SDG (IAEG-SDG) des Nations Unies a défini, il y a un an et demi, un ou plusieurs indicateurs pour chaque cible. Ces indicateurs permettent de surveiller si la cible peut être atteinte, en d'autres termes si le pays montre suffisamment d'engagement sur la trajectoire de 2030.

Bien qu'environ deux tiers des cibles (107) sont certainement pertinentes pour l'État fédéral, il y a trop peu d'indicateurs qui soient réellement monitorés. Les raisons sont connues depuis longtemps déjà⁴: des indicateurs similaires mais différents sont utilisés, la collecte de données se fait d'une autre façon, il n'y a pas toujours d'alignement entre les entités pour parvenir à un compte-rendu national, etc.

C'est pour cette raison la que seulement un tiers des cibles a pu être analysé en détail.

Quatrième recommandation :

a) Veiller à une série complète d'indicateurs pour pouvoir monitorer chaque cible des SDGs, soit via la collecte de données pour les indicateurs IAEG-SDG, soit via un consensus sur des indicateurs alternatifs lorsque c'est souhaitable;

b) Fixer des objectifs (intermédiaires) pour toutes les cibles des SDGs pertinentes pour l'État fédéral.

* * * * *

Nous n'avons pas toujours pu répondre à la question de savoir si l'engagement de la Belgique mène le pays sur une trajectoire permettant d'atteindre les cibles des SDGs. Le manque d'information est le talon d'Achille de toute étude.

Dans le tableau MS Excel résumant les résultats de notre étude (voir annexe), nous avons répondu positivement à cette question dans deux cas de figure : lorsqu'un indicateur indique clairement que la Belgique est sur la trajectoire cf. « engagement dans la trajectoire de la cible ») et lorsqu'on peut conclure à partir de la politique menée – évaluée souvent de façon qualitative - que de fortes mesures sont prises et exécutées.

Il en ressort qu'environ la moitié des trajectoires analysées ont pu être évaluées positivement (en bonne voie pour atteindre les cibles des SDGs), ce qui représente un petit 30 % du nombre total de cibles pour lesquelles l'État fédéral dispose d'une (co-)compétence.

Attention : ces chiffres concernent uniquement la politique intra-nationale. La politique internationale est considérée à part (voir plus loin).

⁴ Au milieu des années 1990, les Nations Unies ont publié le « livre bleu » comprenant des indicateurs afin de suivre la mise en œuvre des accords pris dans le cadre de la conférence de Rio de 1992. La Belgique, par le biais d'une coopération entre les autorités fédérale, régionales et communautaires, a alors procédé à un test afin d'analyser quel indicateur environnemental pouvait faire l'objet d'un rapportage. Le constat fut désolant : des résultats n'ont pu être présentés que pour à peine plus d'un tiers de ces indicateurs.

Il ressort des chiffres que, surtout pour les SDG 1, SDG 2, SDG 7, SDG 9, SDG 10, SDG 11, SDG 12, SDG 13, SDG 14, et SDG 17, on enregistre un score insuffisant, c.-à-d. que moins de 50 % des cibles se situent dans la trajectoire pour atteindre le résultat attendu en 2030.

Cinquième recommandation : l'État fédéral doit réaliser des efforts supplémentaires et définir des priorités politiques pour réellement réduire l'écart avec les cibles des SDGs pour lesquels le score est insuffisant.

* * * * *

L'accent de cette mission était placé en premier lieu sur la politique intra-nationale. Néanmoins, nous avons également vérifié comment l'État fédéral répond aux attentes, formulées dans les cibles des SDGs, dans le cadre de sa politique internationale.

Cela n'est pas sans importance : pas moins de 44 cibles sont exclusivement pertinentes pour la politique internationale. Le ministre de la Coopération au développement est responsable pour 41 cibles ; le ministre des Affaires étrangères pour 4 cibles.

Or, l'engagement de l'autorité fédérale a pu être évalué pour seulement 13 de ces cibles : 3 ont reçu un « suffisant », deux un « modérément suffisant » et 8 un « insuffisant ». Pour une partie de ces cibles seulement, nous avons pu nous prononcer sur la trajectoire. Pour toutes les autres cibles importantes relevant de la politique internationale, nous n'avons pu collecter suffisamment d'information concrète pour nous prononcer sur les objectifs et/ou sur la trajectoire.

Sixième recommandation : Mettre sur pied une approche systématique et cohérente relative à l'engagement concernant la politique internationale de la Belgique pour répondre aux cibles des SDGs.

* * * * *

Au cours des derniers mois, des analyses internationales ont été publiées sur la question de savoir quel score obtiennent certains pays à propos de la réalisation des SDGs : citons l'étude de l'OCDE et le « Gapframe »⁵.

La méthodologie utilisée et/ou les données utilisées par ces études ne sont pas toujours claires. Même la division en thèmes ne correspond pas toujours aux SDGs. Néanmoins, il semble y avoir des différences entre les résultats de notre étude et ceux du compte-rendu de la Belgique dans sa *Voluntary National Review* en juillet 2017. Lors des discussions nationales et internationales, ces résultats différents peuvent être utilisés pour faire pencher le discours dans l'un ou l'autre sens.

Septième recommandation : Mener une analyse approfondie des (raisons des) différences dans les rapportages et les expliquer.

⁵ Voir (OCDE), <http://gapframe.org/by-region/western-europe/belgium/> (Gapframe) et <http://www.sdindex.org/> (Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network).

* * * * *

En 1992 (UNCED), la Communauté internationale a conclu un accord sur 27 principes tels que reproduits dans la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement. Ces principes constituent toujours le fil conducteur pour travailler au développement durable dans le monde et dans notre société. La Belgique a cosigné cette déclaration.

Le principe 4 dispose que : « Afin d'atteindre le développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne doit pas être considérée comme séparée de celui-ci. » En fait, ce principe renvoie à la nécessité de l'intégration horizontale (et verticale) du développement durable dans la politique⁶. Au cours des 20 dernières années, depuis la loi de mai 1997 concernant la politique fédérale de développement durable, l'État fédéral a traduit ce principe, entre autres, dans des documents (plans fédéraux, rapports fédéraux, etc.) et dans des structures (CIDD, SPP DD/IFDD, CFDD, Bureau fédéral du Plan).

L'analyse des SDGs et des cibles dans cette étude, en particulier les domaines de politique, le ministre ou secrétaire d'État responsable et les autres membres du gouvernement concernés, confirme la nécessité d'une intégration horizontale et verticale pour atteindre les objectifs. Nous attirons l'attention sur le fait que

- de nombreuses cibles sont liées entre elles,
- différents départements sont impliqués pour atteindre de nombreuses cibles et
- différentes formes d'intégration horizontale (et verticale) doivent être envisagées.

À cet égard, l'Etat fédéral a donc besoin de structures à même de faire la différence.

Huitième recommandation : Donner aux structures concernées par le développement durable la force de frappe qui leur permettra de jouer leur rôle dans la réalisation des SDGs.

⁶ L'intégration horizontale fait référence à l'harmonisation des politiques sur le/au sein du même niveau, *in casu* l'autorité fédérale. L'intégration verticale fait référence à l'harmonisation des politiques sur/avec d'autres niveaux de pouvoir, par exemple l'Union européenne et les régions/communautés. Il existe différentes formes et différents degrés d'intégration.

Annexe I: le contenu du tableau Excel (les différentes colonnes)

Le tableau Excel contient les feuilles suivantes :

- **SGD-FR** : cette feuille contient toutes les données et les résultats de l'analyse. Voici le contenu des colonnes :
 - A- Objectifs de l'ONU** : les 17 SDGs
 - B - Cibles de l'ONU** : les cibles pour chaque SDGs
 - C- Sous cibles** : les « sous-cibles » : dans lesquelles nous avons décomposés les cibles de chaque SGD
 - D - Compétence féd, rég, comm ?** : qui est compétent en la matière en Belgique ?
 - G - Pertinence: fédéral intra national** : on indique si la cible/sous-cible est pertinente pour l'Etat fédéral à l'échelle intra nationale (Yes/No)
 - H - Pertinence: coop. International** : on indique si la cible/sous-cible est pertinente pour la coopération internationale (Yes/No)
 - K - Levier d'actions** : sur la base de la compétence on indique si un levier d'actions existe ou non (Yes/No)
 - N-Engagement intra national** : sur base des informations dans l'inventaire on indique s'il y a un engagement politique ou non (Yes/No) à l'échelle intra nationale
 - O - Engagement international** : sur base des informations dans les colonnes W à AE on indique s'il y a un engagement politique ou non (Yes/No) à l'échelle internationale
 - R -Objectifs féd sous-jacents** : nous avons essayé de transposer l'engagement en objectif
 - T - Objectifs féd sous-jacents suffisants/insuffisants** : on indique si l'objectif est suffisant/insuffisant par rapport aux cibles/sous cibles
 - V - Indicateurs SDG** : les indicateurs développés par l'ONU pour les SDGs
 - X - Engagement dans/pas dans la trajectoire de la cible/sous-cible SDG** : sur la base des données disponibles on regarde si la situation actuelle/engagement est dans la trajectoire imposée par la cible/sous-cible SDG
 - Z -Domaines politiques**
 - AA - Administration**
 - AB - Ministre / Secrétaire d'Etat responsable**
 - AC -Ministres / Secrétaires d'Etat concernés**
 - AD -Correspondance avec les objectifs de la Vision à long terme fédérale**
 - AE - Accord de gouvernement**
 - AF - Notes de politique générale 2016**
 - AG - Dimension internationale**
 - AH - Notes de politique générale 2017**
 - AI - Dimension internationale**
 - AJ - Contrats d'administration 2016-2018**
 - AK - Contrats d'administration 2016-2018. Dimension internationale**
 - AL - Plans d'action DD 2016**
 - AM - Plans spécifiques et mesures**
 - AN- Commentaires stakeholders**
- **SDG-NL** : cette feuille contient les informations concernant les SDGs (titres du SDG, cibles) ainsi que les informations de l'inventaire en NL
- **Obj féd VLT** : les objectifs fédéraux à long terme établis dans la Vision à long terme

Une évaluation des engagements politiques de l'autorité fédérale au regard des engagements pris dans le cadre du
Programme de Développement durable à l'horizon 2030 des NU
Rapport final

- **i-SDG** : les indicateurs SDGs et les données disponibles pour la Belgique
- **Trajectoires** : les graphiques pour certains des indicateurs afin d'évaluer les trajectoires
- **Ind Féd** : les indicateurs IDD + ICPIB et leur correspondance avec les SDGs

Annexe II: le fichier Excel et le fiches SDGs

...